

George Weston Limitée met fin au fractionnement des actions à trois pour un

Toronto (Ontario), le 19 août 2025 (TSX : WN) – George Weston Limitée (« Weston ») a annoncé aujourd'hui la fin du fractionnement trois pour un de ses actions ordinaires (« actions ordinaires ») annoncé précédemment, au moyen d'un dividende en actions. Les actionnaires inscrits à la clôture des activités le 14 août 2025 ont reçu deux actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Les actions ordinaires seront négociées en tenant compte du fractionnement des actions à l'ouverture du marché le 19 août 2025.

À propos de George Weston Limitée

George Weston Limitée est une société ouverte canadienne fondée en 1882. La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter : Les Compagnies Loblaw Limitée et Fiducie de placements immobiliers Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Propriétés de Choix possède, gère et développe des portefeuilles de propriétés de commerces et d'immeubles résidentiels de grande qualité partout au Canada.

Pour de plus amples renseignements : M. Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au bureau de direction de la société, ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.